

DÉLIBÉRATION N° 2014-11 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conventions-cadres

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) ;

Article 1

Le conseil d'administration approuve la convention-cadre DGALN-CGDD-Cerema et autorise le directeur général à la signer.

Article 2

Le conseil d'administration approuve la convention-cadre DGPR-CGDD-Cerema et autorise le directeur général à la signer.

Article 3

Le conseil d'administration approuve la convention-cadre Ifstar-Cerema et autorise le directeur général à la signer.

Article 4

Le conseil d'administration approuve le contrat-cadre Usirf-Cerema et autorise le directeur général à le signer.

Article 5

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Délibéré en séance, à Bron, le 11 juillet 2014

Le président du conseil d'administration



Pierre Jarlier

Membres présents ayant voix délibérative :

Monsieur Pierre Jarlier, président

Mesdames et Messieurs Yoann Barbesol, Didier Baton, Cécile Blassenac, Christine Bouchet, Gérard Bouin, Olivier Dupré, Colas Durrleman, Carole Le Gall, Jean-Paul Lhuillier, Max Mondon, Loïc Pedelucq, Florian Razé, Manuelle Salathé, Virginie Schwarz, Laurent Tapadinhas.